

rèpondit qu'on lui faisait tort, et que les députés étaient trop bons Français pour solliciter sérieusement cette séparation. Frappé, toutefois, des inconvénients qui résulteraient d'une dissolution immédiate, le monarque provoqua une nouvelle conférence, et demanda qu'il lui fût octroyé trois millions d'or pour sa maison, et deux millions pour les frais de la guerre : il consentit à ce prix à la décharge des tailles imposées depuis 1576, pour l'entretien des gens de guerre, et de celles établies à la demande des provinces et des communautés de quelques villes. Le montant de ces tailles était d'environ 630,000 écus, dont 500,000 furent remis au peuple, et le surplus retenu pour des dépenses de garnisons. Le roi accorda diverses autres réductions sur les droits qui frappaient certains objets de consommation, et la remise d'un million 66,850 écus sur le principal de la taille ordinaire. Ces dégrèvements, qui s'élevaient environ à huit millions de livres, parurent insuffisants, et la promesse en fut froidement accueillie. Cependant un grand nombre de députés objectèrent que l'assemblée, en diminuant les revenus du roi, coupait ou paralysait le nerf de la guerre, et l'on s'occupa sérieusement de lui créer les ressources dont il avait besoin. L'attitude menaçante des États et les promesses qu'on venait de lui arracher avaient réduit ce prince à un tel discrédit, que le service particulier de sa maison eût été immédiatement interrompu sans les secours qui lui furent procurés. Le duc de Guise lui-même, qui avait tout à perdre à la dissolution de l'Etat, s'employa activement à prévenir la ruine du trésor royal. On parla d'abolir la vénalité des offices. Mais l'urgence des besoins ne permit pas de s'arrêter à cet expédient. Après de longues négociations, dans lesquelles on prodigua d'aigres remontrances sur la dissipation des finances et les dilapidations de la cour, le tiers-état consentit à avan-